

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 14 Octobre 2021 à 20 heures, salle du conseil

Présents : Mme BACQ Mélanie, M. BOUTELIER Daniel, M. CARION Benoit, M. CLAISSE Thomas, Mme DECAUX Brigitte, M. DELATTE Guillaume, M. DERET Cédric, M. DOMAS Jacques, M. FAURE Jean, Mme GALET Amélie, Mme GILLERON Joselyne, Mme GUILLAUMON Marie, M. LEBRIEZ Louis, Mme LODATO Nathalie, Mme WITASSE Catherine.

Procuration(s) : M. PIERART Philippe donne procuration à M. DOMAS Jacques

Excusé(s) : M. PIERART Philippe

Secrétaire de séance : M. DOMAS Jacques

Président de séance : M. FAURE Jean

Lecture du procès-verbal de la séance du 24 Septembre 2021

Une observation de B. Carion : Dans les questions diverses, il convient de mentionner 2 diplômées et non 3 pour le personnel périscolaire (l'une des employées n'ayant pas encore obtenu son BAFA). Cela sera corrigé.

Le PV est signé en séance.

VOTE : adopté à la majorité (Pour : 13, Abstention : 2)

1) Projet de subvention pour la cantine

J. Gilleron, 1ère adjointe en charge du scolaire et du périscolaire, précise que dans le cadre du plan de relance, une possibilité de subvention est offerte pour renouveler le matériel de la cantine. Cette subvention est calculée en fonction des repas servis.

La liste du matériel est présentée pour un total de 3248,67 euros HT. 3% resteront à la charge de la commune.

VOTE : adopté à la majorité (Pour : 13, Abstention : 2)

2) Devis travaux de l'école

Les devis des entreprises Distrib Elect et Guillaume Services ont été transmis préalablement aux conseillers. Ces devis concernent l'installation électrique et l'installation des équipements (prises réseau, câbles informatiques...) destinés à recevoir le matériel informatique. Ces devis concernent la rénovation de l'actuelle école maternelle.

VOTE : Les devis de l'entreprise Guillaume Services (électricité et informatique) sont adoptés à la majorité (Pour : 14, G. Delatte n'a pas pris part au vote)

3) Décision Modificative au Budget Primitif

Dans le budget primitif 2021, 22100 euros avaient été provisionnés au chapitre 60623 « Alimentations » comme cela avait également été le cas dans le budget primitif 2020. Lors de l'exercice 2020, seulement 15 563,59 euros avaient été mandatés.

Il s'avère que cela n'est pas suffisant pour terminer l'année car il y a eu une augmentation du nombre de repas depuis la rentrée.

Il est donc proposé le transfert de 6500 euros du chapitre 022 « Dépenses imprévues » au chapitre 60623 « Alimentations ».

VOTE : Adopté à l'unanimité

4) Nouveaux tarifs municipaux

M. Le Maire présente les tarifs communaux qui ont été discutés lors de la commission finances qui s'est réunie le 1^{er} octobre 2021 :

- Pour la location de la salle communale, les tarifs sont inchangés mais un supplément correspondant à la consommation de gaz et d'électricité sera demandé après relevé des compteurs.
- Pour le cimetière, une concession de 70€/m² pour une durée de 50 ans pour un caveau est proposée.
Dans le même esprit que pour les concessions classiques, pour l'espace cinéraire, il est proposé une concession de 70 euros/m² pour les cavurnes et une concession de 40 euros pour les casurnes pour une durée de 50 ans.
- Le premier duplicata du livret de famille sera gratuit. Le second sera facturé à hauteur de 10 euros.
- Les tarifs des photocopies, de la location de mobilier et de l'occupation du domaine public sont inchangés.

VOTE : Adopté à l'unanimité

5) Délibération SIDEN SIAN

Adhésion au SIDEN-SIAN de nouvelles communes

VOTE : Adopté à l'unanimité

6) Convention POINFOR (POur l'INsertion et la FORmation)

Cette association qui intervient dans le valenciennois est présentée.

Elle met à disposition du personnel qui est compétent et formé pour remplacer les employés de la commune qui seraient en arrêt (parfois un remplacement est nécessaire le jour même).

Il n'y a aucun engagement. Seules les heures travaillées sont payées.

M. Le Maire souligne qu'il souhaite privilégier ce partenariat pour éviter de faire systématiquement appel aux bénévoles qu'il souhaite solliciter le moins possible étant donné le contexte polémique actuel.

B. Decaux, qui intervient en tant que bénévole, déplore que les bénévoles qui s'investissent pour le bien des enfants soient régulièrement l'objet de critiques sur les réseaux sociaux.

VOTE : Adopté à l'unanimité

7) Questions diverses

- Suite au mail que B. Carion avait transmis aux membres du conseil municipal quant à l'envoi de la convocation qui n'aurait pas été faite dans les temps, M. Le Maire tient à lever toute ambiguïté et renvoie au règlement intérieur qui est très clair à ce sujet.
- Les nouveaux barillets de la salle des sports vont être posés en remplacement des anciens qui ont été vandalisés..
- L'organisation d'un forum des associations est prévue pour le 11 septembre 2022. Il concernera les associations de Vendegies, de Sommaing et l'Etape pour la CCPS
- Après avoir relancé l'architecte, le dossier de l'école avance finalement dans le bon sens. On s'achemine vers une rentrée dans les nouveaux locaux en janvier. Voir si on ne peut pas utiliser le dortoir dès maintenant.
- Remise en état de la salle périscolaire, rebaptisée salle des « pioupious », avec l'aide de bénévoles, à l'initiative de J. Gilleron. Elle sera opérationnelle dès la rentrée de la Toussaint et l'accès à ce bâtiment se fera par la rue Basse.
- Travaux rue de Sommaing : le département n'a pas encore transmis de compte-rendu officiel mais nous a informés que des travaux sont en cours et qu'ils devraient être finis pour la fin du mois.
- Mise en place d'une facturation pour les parents qui reprennent leurs enfants systématiquement en retard en périscolaire. Une commission finances sera invitée à statuer sur ce point.
- Les représentants des parents d'élèves ont été conviés le 5 octobre en mairie. Durant cette réunion, ont été exposées les raisons pour lesquelles la Municipalité a interrompu la période d'essai de Mme Charlet.
- M. Le Maire fait part de son indignation suite aux nombreux mensonges qui se sont récemment déversés sur les réseaux sociaux concernant l'interruption de la période d'essai de Madame Charlet. A ce propos, il interroge C. Deret sur le message qu'il a posté « [...] Des enfants heureux, c'est des enfants trop nombreux, Dégouttez les, ils ne demanderont plus à aller à la cantine ou à la garderie... Plus besoin de personnel...Problème réglé ! » pour savoir s'il confirme ce qu'il sous-entend, à savoir que la mairie aurait eu le machiavélisme d'imaginer que le départ de Madame Charlet puisse faire en sorte que les enfants ne viennent plus manger à la cantine et que seraient ainsi résolus les problèmes de personnel. C. Deret estime qu'il a laissé parler son cœur mais refuse de confirmer ou d'infirmer ses propos.
- Consultation pour donner un nom à l'école : M. Le Maire précise que cette consultation s'adresse à tous les Vendegois. Elle a été lancée par le biais de Panneau Pocket et du site Facebook de la mairie « Au fil du Lonny ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.

